



FLASH INFO SNEP 66 DU 22 06 2020



Les 2S2C, du temporaire que l'on veut nous imposer dans le monde d'après !

Selon JM Blanquer s'exprimant sur RMC le 02 juin, 200 communes ont déjà signé des conventions avec l'Education nationale pour offrir des prestations sportives ou culturelles dans le cadre du dispositif 2S2C. D'ici la fin du mois de juin, il prédit une montée en puissance.

JM Blanquer utilise l'état de confusion provoqué par la crise sanitaire pour avancer sa conception de l'Ecole, réduite à l'acquisition de soi-disant fondamentaux (lire l'article de Stéphane Trazic dans la dernière lettre info), avec des cours le matin, et le reste l'après-midi, encadré par le privé ou l'associatif, grâce au dispositif 2S2C.

JM Blanquer est un des bras armés de l'ultralibéralisme prôné notamment par l'Institut Montaigne et l'IFRAP dont il est proche. Ce nouveau stratagème participe à son projet de démantèlement de l'Ecole républicaine !

L'objectif avoué pour la rentrée prochaine repose sur des cours jusqu'à 14 heures puis du sport ou des activités culturelles mais sans diminution des heures de cours !

Lors de sa visite dans une école de Vincennes le 04 juin, il assène à nouveau que "le 2S2C est une réponse immédiate au défi de juin pour accueillir plus d'élèves" mais "c'est aussi une réponse structurelle pour développer l'activité sportive et culturelle de nos enfants" !

Quelles mises en place dans le département ?

Inexistant dans le second degré d'après nos informations, quelques initiatives, peu nombreuses et isolées, dans le 1er degré sont recensées dans notre département. Malgré une communication « malheureuse » du DASEN dans un de ces messages, nous avons obtenu la confirmation que le dispositif 2s2c n'était pas mis en place dans le second degré. Les initiatives de la DD UNSS 66 n'ont donc pas le label 2s2c, financées sur les fonds de la DDUNSS, il s'agit bien d'actions organisées dans le cadre de vos A.S.

Il ne faut pas s'y tromper. Commencer par le 1er degré consiste en un cheval de Troie qui ne demanderait qu'à s'étendre au 2nd degré si la profession ne réagit pas immédiatement à sa mise en place.

Dans un premier temps, la répartition des installations sportives, souvent en nombre insuffisant, serait impactée. En effet, le type de gestion des installations est multiple et éclaté. Les collectivités en charge des locaux sont nombreuses : communes, agglo, intercommunalité, conseil départemental, conseil régional.

Dès lors que les communes s'engagent dans ce dispositif, les 2s2c auront un accès prioritaire aux installations sportives gérées par les communes. La mise en concurrence avec l'EPS devient de ce fait évidente et nous risquons d'assister à la privation de nos « salles de classe » pendant que des intervenants non formés (des entraîneurs de clubs, des bénévoles, des parents, des grands parents !) auront accès aux installations municipales.

Aussi, pour parer à toute éventualité, le SNEP-FSU 66 propose de présenter au dernier Conseil d'Administration [la motion](#) (modifiable au format .docx) qui couvre l'ensemble de l'organisation pédagogique propre à chaque établissement au-delà même de l'EPS.

L'enseignement de l'EPS sera empêché même si ce projet se met en place dans le premier degré !

LE SNEP-FSU et SNES-FSU ont écrit conjointement au Premier Ministre le 10 juin au sujet du 2S2C. ([lire](#))

Il ne faut pas laisser faire !!

A la moindre alerte, il est impératif de prévenir le SNEP-FSU sur la boîte électronique s2-66@snepfsu.net

Le SNEP-FSU National met à disposition un [kit](#) Actions 2S2C qui propose :

Courrier aux parents d'élèves

Courrier au Maire

Courrier aux fédérations sportives

Motion au Conseil d'Administration



Message de la FSU 66

**Le RN : une menace pour les droits et les libertés des
Perpignanaises et Perpignansais !**

La FSU s'est toujours mobilisée contre le RN, son aïeul le FN, et contre leurs idées. La lutte contre l'extrême-droite fait partie de l'ADN de notre organisation syndicale. A la veille du second tour des élections municipales à Perpignan, la FSU 66 alerte les Perpignanaises et Perpignanais sur la menace que représente l'élection d'un maire RN pour la ville !

Même si le candidat de ce parti politique tente de dédramatiser son image en occultant toute référence au RN, il n'en reste pas moins l'un de ses responsables nationaux de premier plan revendiquant leurs dangereuses idées.

La FSU 66 considère avec une extrême gravité la montée, déjà ancienne, de l'extrême droite dans notre département et notamment sur la ville de Perpignan. Il faudra nous interroger collectivement sur les responsabilités de l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux qui contraignent maintenant les électrices et les électeurs à un choix déchirant entre deux candidats éloignés de nos combats et de nos valeurs.

La FSU, sans donner de consigne de vote, rappelle aux électrices et électeurs de Perpignan, tentés par le vote RN, toute la dangerosité de ce parti qui n'est pas un parti comme les autres !

Il s'agit de décrypter les mensonges qui se cachent derrière un programme prétendument social et de dénoncer les politiques d'exclusion et de xénophobie mises en place dans les villes qu'il administre déjà : attaques contre le milieu associatif et culturel, fragilisation des services publics, aggravation des inégalités et des discriminations ...

Lutter contre les idées d'extrême droite implique également de lutter contre toutes les inégalités, les discriminations, les injustices sociales et les politiques libérales qui favorisent sa progression depuis des années. Le vote RN n'est en aucun cas une réponse aux crises et aux difficultés de notre société, bien au contraire !

Pour y faire face, la FSU 66 poursuivra la lutte engagée depuis longtemps contre ce fléau et continuera à porter des propositions alternatives pour une société plus juste et plus solidaire après le 28 juin quel que soit le résultat du second tour !

Perpignan le 20 juin 2020



LE 22 JUIN

Dans son allocution du 14 juin, E. Macron annonce de façon lapidaire la réouverture complète des écoles et collèges à compter du 22 juin "selon les règles de présence normale".

Un [décret](#) publié au JORF du 15 juin précise : "Dans les écoles élémentaires et les collèges, l'observation d'une distanciation physique d'au moins un mètre s'applique uniquement dans les salles de classe et tous les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre chaque élève lorsqu'ils sont côte à côte ou qu'ils se font face. L'accueil est assuré par groupes qui ne peuvent pas se mélanger".

C'est ce qui est repris dans [le protocole sanitaire](#) publié le 17 juin réduit aux 8 pages des mesures générales (les modifications apparaissent en bleu) mais précise que "si la configuration des salles

de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves". Si la fréquence de nettoyage est allégée à une fois par jour, cette question reste aussi problématique que celle du bâti. Ce ne sont pas les plans de salles que diffuse le ministère qui rassurent !!

Ainsi, ce nouveau protocole ne respecte pas la Loi édictée par le Décret du 15 juin !!

Dans son allocution du 14 juin, E. Macron a donc menti, laissant entendre que l'école reprend pour tout le monde et à temps complet.

Les doubles discours et les textes contradictoires ne sont pas de nature à lever les incompréhensions chez les parents. Les enseignants vont se retrouver à nouveau pris entre les familles qui voudront que la promesse présidentielle se réalise et la réalité de terrain.

...à moins de suivre les préconisations du Recteur de l'Académie de Créteil qui, lors du [CHSCTA](#) du 15 juin, n'hésite pas à déclarer : "Aujourd'hui le corps enseignant doit trouver des solutions pour accueillir les élèves et je leur fais totalement confiance, y compris si la solution réside dans le fait d'enlever les tables." [...] "La classe ne s'est pas toujours passée avec des élèves assis à des tables. Avant 1880, les élèves n'avaient pas de table dans les classes." Le concours d'inepties est ouvert !!!



INFO CORPO

L'administration enverra le résultat des affectations le mardi 23 juin à midi par SMS aux collègues candidat à une mutation intra académique.

Ces informations seront aussi disponibles sur SIAM via I-Prof. La première URGENCE est de nous communiquer les résultats, nous vous demandons de bien vouloir remplir nous adresser à corpo-montpellier@snefsu.net.

Si vous êtes candidat, le SNEP vous demande de lui communiquer rapidement votre résultat sur l'adresse corpo.

Si vous n'êtes pas candidat à une mutation intra académique et qu'un poste vacant dans votre établissement a été pourvu nous vous demandons également de nous communiquer les informations que vous détenez.

Ces informations seront désormais, comme celle de rentrée, la seule source d'information fiable et efficace à même de permettre l'action du syndicat face au mutisme du rectorat. C'est donc un enjeu fondamental de défense de l'EPS dans nos établissements que de

prendre le temps de le faire.

Une info corpo plus détaillée, notamment sur les procédures de recours, de révision d'affectation et d'affectaion des TZR, sera mise sur le site du SNEP-Montpellier dès demain.

Secrétaire SNEP-FSU 66

Pierre Leveil

s2-66@snepfsu.net

06 86 51 77 10

[Facebook](#)

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SNEP 66.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 SNEP 66